**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026**

Lundi le 19 janvier 2026  
À compter de 17 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

---

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Katherine Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

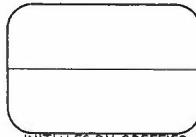
<u>CONSEILLERS(ÈRES) ABSENTS(ES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

Assistant également à la séance ordinaire du conseil :

Philippe Huot	Greffier
Christian Schryburt	Directeur général

---

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 11.



### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

#### RÉSOLUTION 2026-53

3.1

Adoption  
du projet  
de règlement  
1200-92  
(P-2) N.S. –  
modifiant la  
grille C-355  
pour permettre  
l'usage  
C4-01-04 -  
École de  
formation

**ATTENDU** l'avis de motion (avis de présentation) donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2026 par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger et le dépôt du projet de règlement 1200 92 (P-1) N.S. à cette même séance ;

**ATTENDU** l'assemblée de consultation tenue le 19 janvier 2026 relativement audit projet de règlement 1200-92 (P-1) N.S. ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE le projet de règlement numéro 1200-92 (P-2) N.S. ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 1200 N.S pour permettre l'usage C4-01-04 (École de formation) dans la zone C-355, soit et est adopté ;
- QUE ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande soit et est diffusé.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2026-54

3.2

Adoption  
du règlement  
1363 N.S. –  
taxation et  
compensations  
pour l'exercice  
financier 2026

**ATTENDU** l'avis de motion (avis de présentation) donné à la séance du 8 décembre 2025 par M. le Conseiller Armando Melo et le dépôt du projet de règlement 1363 N.S. à cette même séance ;

**ATTENDU** la modification mineure apportée au projet de règlement, afin de retenir, à l'article 10, le texte de la proposition #2 telle que révisée et présentée aux membres du conseil ;

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- QUE le règlement 1363 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2026 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, soit et est adopté ;
- QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2026-009 adoptée lors de la séance du 12 janvier 2026.

*Adoptée à l'unanimité.*



## 8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

## 10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

## 11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 13.- AFFAIRES NOUVELLES

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1

Deuxième  
période  
de questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

### Note du greffier

*Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse [www.sainte-therese.ca](http://www.sainte-therese.ca).*

*Philippe Huot  
Greffier du conseil municipal*

- |                    |  |
|--------------------|--|
| M. François Gagnon | : - Monsieur s'interroge sur l'avancement des négociations avec le Service de sécurité incendie ?<br>- Il demande s'il peut y avoir une Régie intermunicipale incendie ? |
|--------------------|--|